

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS, s'est réuni en séance ordinaire le cinq septembre deux mil vingt-trois, à vingt heures, à la mairie, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Jean-Charles PERRIN.

Présents : Laurence Renoux, Jean-Claude Desbat, Jean-Paul De Vermont, Marie-Claire Berrerd, Myriam Perrin, Sandrine Bessenay, Damien Lamboley, Ludovic Batteur, Adrien Carret, Mirabelle Rousset-Charensol, Alain Arnaud, Maryline Trichard, Xavier Collonge

Excusée : Geneviève Foley

Laurence Renoux a été élue secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

Date de convocation de la réunion du Conseil Municipal : 31 août 2023

Le précédent compte rendu est approuvé à l'unanimité.

I. AFFAIRES DIVERSES

Affaires scolaires

Rapporteur : Myriam PERRIN, adjointe aux affaires scolaires

Affaires scolaires

1. Rentrée scolaire

127 élèves. Une nouvelle maîtresse est arrivée Céline ROBIN suite au départ à la retraite de Christine SOULIER. Un nouvel ordinateur a été installé dans le bureau de direction.

Le restaurant scolaire est de nouveau assurée par la cantinière avec une organisation en deux services : un pour les maternelles et un pour les primaires.

2. Conseil municipal des jeunes

La commission animation du conseil municipal des jeunes a travaillé sur la mise en place d'un foyer de la jeunesse qui disposera d'une salle dédiée au 2^{ème} étage de la salle Saint Martin.

Mr Le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal. Ce règlement fixe notamment :

- la description des locaux et du matériel
- la structure
- les modalités d'inscription et de participation aux activités
- les périodes d'ouverture
- les règles de vie

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées par M. le Maire

Myriam Perrin précise que le foyer est limité à 19 personnes.

L'inauguration du composteur collectif aura lieu le vendredi 29 septembre à 18h30 à l'école.

La commission animation organise un karaoké dimanche 8 octobre après-midi à la salle St Martin.

Personnel communal

1. Cantinière

Elle a repris son poste à compter du 1^{er} septembre 2023 suite à la visite médicale de reprise du 1^{er} août.

Divers

1. CCAS

Le repas des aînés aura lieu le samedi 14 octobre. Le repas est pris en charge pour les conseillers et payant pour les conjoints.

La commission réunie le 4 septembre 2023 a retenu la proposition de menu de Nicod Traiteur pour un coût de 35 €/personne. L'invitation sera adressée la semaine prochaine pour un retour au 3 octobre. Le nombre est à confirmer avant le 7 octobre. Un kir normand est prévu pour l'apéritif. Les vins rosé et rouge seront pris au caveau.

L'animation sera assurée par l'association Heart's Light de Fareins avec un chanteur guitariste une chanteuse pour un coût de 500 €.

II. FINANCES

1. Cantine

Monsieur le Maire présente le bilan du compte cantine et rappelle les tarifs des repas. Le coût des matières premières et du personnel étant en augmentation, il propose d'appliquer une augmentation de 5 centimes.

Il propose donc au conseil municipal de fixer les tarifs suivants à compter du 1^{er} octobre 2023 :

- Repas enfant : 4.80 €
- Repas adulte : 6.10 €
- Repas non programmé le jeudi à minuit pour la semaine suivante : 6.10 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil :

- FIXE à 4.80 € le prix unitaire du repas servi au restaurant scolaire situé à l'Ecole Bernard Pivot et facturé aux parents ; à 6.10 € les repas adultes et à 6.10 € les repas non programmés à l'avance.

2. Décision modificative – enfouissement des réseaux

Dans le cadre de l'enfouissement des réseaux, la commune doit participer aux frais de dissimulation de l'artère Orange à hauteur de 8 163.91 €. Il convient de prévoir les crédits nécessaires au niveau du budget.

Le conseil municipal, valide à l'unanimité, la décision modificative suivante :

- 20422 – subvention d'équipements : 8 164 €
- 020 – Dépenses imprévues : - 8 164 €

3. Décision modificative – projet extension école Bernard Pivot

Le projet d'extension de l'école n'étant pas encore prévu au moment du vote du budget, une décision modificative est nécessaire afin de régler les frais de maîtrise d'œuvre à venir sur la fin de l'année.

Le conseil municipal, valide à l'unanimité, la décision modificative suivante :

- 2313 – opération 2301 : Extension de l'école Bernard Pivot et du restaurant scolaire : 15 000 €
- 020 – Dépenses imprévues : - 15 000 €

III. BATIMENTS COMMUNAUX

Rapporteur : Jean-Paul de Vermont, adjoint aux bâtiments

1. Informations

- L'arceau près de l'aire de jeux des enfants sur le parking du caveau a été cassé et des livres de la boîte à livres déchirés.
- Maison d'Assistantes Maternelles : la fuite au niveau du tuyau d'eaux usées dans l'angle de l'Echanson a été repris par Wilfried Metrat.
Un défaut de fabrication des caissons de climatisation a été reconnu par le fournisseur qui a remplacé les bacs. Seul un bac n'a pas été changé en raison d'un problème de hauteur.
- Foyer de la jeunesse : toutes les peintures ont été reprises par l'entreprise RENO'VA pour un coût de 5 401 €.
- L'entreprise DARBON est intervenue pour la reprise des escaliers de l'église. Des travaux complémentaires ont été nécessaires : changement de pierre dégradée et rescelllement, réfection de marches, création et pose d'un seuil en pierre.

2. Salle du stade – plaintes du voisinage

Suite à différents événements à la salle du stade cet été, des plaintes relatives aux nuisances sonores nocturnes ont été reçues en mairie. Une rencontre avec les riverains a eu lieu le 5 août. A cette occasion, il a été rappelé que, en cas de tapage nocturne, les services de gendarmerie sont compétents et qu'il ne faut pas hésiter à les contacter. La commune ne dispose pas de police municipale et les élus et agents ne sont pas en mesure de pouvoir intervenir.

Quelques points seront précisés dans le règlement intérieur suite aux remarques reçues : interdiction des klaxons, apport dans les conteneurs en verre en journée.

L'application d'une caution retenue en cas de débordements est en cours d'étude.

Par ailleurs, cette salle est très appréciée des villageois qui nous font régulièrement des retours positifs. Il paraît donc important de maintenir l'accès à celle-ci tout en responsabilisant les utilisateurs.

IV. COMMUNICATION / TOURISME

Rapporteur : Laurence Renoux, adjointe à la communication et au tourisme

1. Clochemerle Info

Le prochain Clochemerle Info paraîtra fin septembre pour les manifestations allant d'octobre à décembre.

Une précision sera transmise aux associations, viticulteurs et artisans afin de limiter les insertions aux informations essentielles.

2. Bulletin municipal

Deux propositions ont été reçues pour la réalisation du bulletin municipal :

- Sophie Vaxellaire : 2 100 €
- Eric Martin : 1 350 €

La proposition d'Eric Martin est retenue. Une augmentation de l'ordre de 20 % est à prévoir sur les coûts d'impression. Ludovic Batteur évoque la possibilité de demander aux habitants s'ils préfèrent recevoir une version numérique. La réflexion sera menée pour l'année prochaine.

Le fil rouge sera l'organisation du Tour de France. La distribution aura lieu la deuxième quinzaine de janvier.

Dans l'article relatif aux locations de salle, un rappel sur les règles et le respect est à prévoir.
La réunion pour le calendrier des fêtes 2023 aura lieu le lundi 9 octobre. Les associations et autres organismes ont été sollicités pour nous transmettre leur article avant le 15 octobre.

IV. ENVIRONNEMENT

Voirie

Rapporteur : Jean-Claude Desbat, adjoint à la voirie, terrains communaux, cimetière et sentiers pédestres

1. Route de la Cime – enfouissement des réseaux

La tranche 1 devrait se terminer fin de semaine prochaine. Les réunions de chantier ont lieu le jeudi à 14h. Dès la fin des travaux, la reprise des enrobés est à faire rapidement.

2. Chemin rural

Nous avons reçu une proposition d'acquisition pour une portion de chemin rural qui se trouve dans le prolongement de l'impasse du Villard. Une visite sur place sera organisée afin d'étudier le terrain et plus particulièrement, les réseaux.

Urbanisme

Rapporteur : Jean-Charles Perrin, maire

1. Permis de construire

PC0692572300009 – 70 impasse du Villard – AC 141-439-555 – LEJEUNE Ludovic

Transformation 50 m² et réhausse de toiture – **Le conseil attend les pièces complémentaires pour se prononcer. Veiller à ce que la couleur de la façade ne soit pas trop claire pour une bonne intégration avec le bâti existant**

PC0692572300010 – Route d'Arbuissonnas– AC 342 - LEJEUNE Ludovic - Création d'un entrepôt avec bureau - **Le conseil émet un avis favorable – Veiller à ce que la couleur de la façade ne soit pas trop claire pour une bonne intégration avec le bâti existant.**

PC0692572300011 – 175 rue de la Madone – AB 10 et 11 – GARDETTE Maxime et VAUTRIN Delphine - Transformation cuvage en habitation – **Dossier soumis à l'avis de l'ABF**

PC0692572300012 – 53 rue du Château – AB 376 -71 -70 – SCI L'ETOILE BLEUE - Transformation cuvage en chambre d'hôte, construction nouveau cuvage et démolition cabanon – **Précisions à demander sur le stationnement pour l'organisation des séminaires. Bardage bois sur la façade Sud du nouveau cuvage à la place des bacs acier.**

PC0692572300013 – Le Mathy – AI 61 – DESCOTES Pascal

Création auvent stockage - **Le conseil émet un avis favorable**

PC0692572300014 – Chanfray – AO 268 – 224 – LAPALUS Raphaël

Construction maison individuelle **Le conseil émet un avis favorable**

2. Déclarations préalables

DP0692572300021 – 899 rue du Chavel – AC516 – TRICHARD Maryline et Cédric

Remplacement portail par porte fenêtre - **Accepté le 28 juillet 2023**

DP0692572300022 – 641 chemin du Gunthey – AC 173 – BESSEY Aline

Panneaux photovoltaïques - **Le conseil émet un avis favorable**

DP0692572300023 – 20 rue des Balmes – AE 355 – DUVOULDY Séverine

Remplacement menuiseries bois par PVC Blanc - **Le conseil émet un avis favorable et incite le propriétaire à s'orienter vers un aspect imitation bois qui serait plus adapté.**

3. Certificats d'urbanisme

CU 0692572300016 – 959 rue de Blacé – AE 367

CU 0692572300017 – AC 100 – 166 et 337

CU 0692572300018 – Les Buis – AN 41

CU 0692572300019 – Fromental – AL 114-115 et 116

CU 0692572300020 – Le Chavel - AC 459

4. PLUI – Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Monsieur Le Maire présente le projet d'OAP travaillé par la commission urbanisme dans une zone définie au Sud du Centre du village. Afin de conserver une harmonie avec les maisons existantes dans le village, il est proposé la construction de bâtiments de 2 à 3 étages rapprochés les uns des autres. Ce projet permettrait la création de 16 logements environ.

V. SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

1. CAVBS –

Jean-Charles Perrin présente le procès-verbal du conseil communautaire du 24 mai 2023.

Monsieur Le Maire présente le rapport d'activités 2022 de la CAVBS, qui a été adressé à tous les conseillers municipaux avec la convocation. Il a été présenté en conseil communautaire au mois de juin et est disponible en consultation à la mairie et sur Internet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation du rapport d'activités 2022 de l'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône.

VI. QUESTIONS DIVERSES

- La proposition d'Enedis pour l'enfouissement de deux poteaux restants en aérien dans la rue du Berchoux s'élève à 10 667.91 € HT. Ce dossier sera étudié en lien avec le SYDER pour l'intégrer dans nos travaux.

- Monsieur Le Maire donne lecture d'un courrier de mécontentement par rapport à la présence d'herbes dans le cimetière. Avec la fin de l'utilisation des produits phytosanitaires, l'herbe se développe et notamment sur les tombes en pleine terre. Il est précisé que l'entretien des tombes est à la charge des familles. Les agents communaux entretiennent les allées. Plusieurs solutions sont évoqués : enherbement des allées, externalisation de la prestation.

- Invitation CAVBS – mardi 12 septembre à 19h : bilan mi-mandat. Rdv à 18h30 en mairie pour les participants.

- Prochain conseil municipal : 3 octobre 2023 à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'est terminée à 23 heures 10.

PERRIN Jean-Charles,
Maire

RENOUX Laurence,
Secrétaire de séance